



DÉCLARATION

SOLIDAIRES

Les délégués des entreprises de la presse à Paris et en région parisienne se sont réunis aujourd'hui à la Maison du Livre.

Ils ont longuement débattu de la situation de blocage qu'a créée la direction du groupe *Le Mo*nde et ont confirmé le mandat de la délégation pour parvenir à un cadre général permettant la négociation des effectifs.

Le SGLCE s'oppose à une stratégie qui affaiblit les capacités de fabrication de cette imprimerie, réduit de façon drastique le nombre de ses salariés (suppression de 174 emplois envisagée par la direction) et ne leur propose aucun avenir.

De même, l'organisation syndicale s'oppose à une remise en cause des accords régionaux et des pratiques sociales de la profession.

Les délégués sont solidaires des mouvements menés par les salariés d'Ivry-sur-Seine pour conserver leur charge de travail et leurs emplois. Ils saluent leurs camarades pour leur détermination et leur unité.

Ils informeront tous les salariés des entreprises de presse de l'action pour le maintien et le développement de l'imprimerie du *Monde* et seront largement mobilisés pour répondre à toutes les initiatives proposées par l'organisation syndicale.

Les délégués des entreprises de presse du SGLCE ont écouté les délégués de *France-Soir* qui ont exposé la situation de leur titre et la faillite de la stratégie de l'équipe PUGACHEV; ils appellent au rassemblement devant le 100 avenue des Champs-Elysées, le 14 octobre à 9 h 00. Ils sont également solidaires des initiatives que prendraient les salariés du siège parisien et de l'imprimerie ROTO-FRANCILIENNE dont l'emploi est gravement menacé.

Les délégués de la presse constatent en ce début de période électorale qu'un changement de traitement des questions sociales et économiques est à l'ordre du jour, que les questions de l'avenir de la presse sont posées autrement et que les États généraux de la presse n'ont apporté aucune solution véritable.

Il est indispensable qu'une politique nouvelle se mette en œuvre pour remettre en première ligne les salariés et l'ensemble des besoins du monde du travail. Le droit à l'information également est à refonder.

Paris, le 12 octobre 2011